



Audience rectrice / Organisations syndicales élues au CTA, **le 20/10/2020**

Assassinat de Samuel Paty : et après ?

OS présentes : FSU / UNSA / SNALC / FO

Administration : Sophie Bejean (recteur de l'académie de Montpellier) - Thierry Duclerc (coordinateur du « pôle valeur ») - Alma Lopes (DRH).

➤ Introduction de Mme la rectrice, réaction des OS :

Notre collègue Samuel Paty a disparu dans des conditions horribles, nous sommes tous touchés par ce drame, et avons des pensées solidaires pour sa famille, ses collègues... Mme la rectrice explique qu'elle a tenu à être présente pour le rassemblement à l'initiative des représentants des personnels, et remercie les personnels du secrétariat général à nos côtés en ce jour particulier. Moment d'unité sacrée, pour dire, redire les valeurs de notre école, liberté/égalité/fraternité et rappeler le principe de Laïcité. Les élèves sont libres dans nos établissements, il n'y a qu'ainsi que l'école peut transmettre les valeurs de la république et en faire des citoyens éclairés. Il faut dire les choses ; c'est parce qu'il enseignait la liberté d'expression que ce professeur a été assassiné lâchement, dans un acte ignoble. Comme l'a dit notre ministre, c'est toute l'institution qui est attaquée, elle doit réagir avec détermination, fermeté et efficacité (plus d'efficacité) pour faire en sorte que tous les personnels (professeurs, PerDir...) puissent exercer leur métier, normalement, librement, et puissent être protégés.

Objectif de notre réunion aujourd'hui : échanger et vous écouter. Vous informer sur la façon dont l'EN, et en particulier notre académie, s'est déjà organisée/mobilisée pour défendre nos valeurs, et en particulier la laïcité. Décider collectivement de ce que nous mettrons en place demain, en particulier à partir du 2 novembre. Cet acte barbare doit nous permettre de faire un grand pas en avant pour mieux protéger nos professeurs. Mme la rectrice annonce qu'elle rencontrera les lycéens cet après-midi, les représentants des PerDir jeudi, et les parents d'élèves aussi. Demain à 19h, les OS sont invitées à une minute de silence en compagnie des élus (préfet) au rectorat, dans le cadre de l'hommage national rendu à Samuel Paty. Le « pôle valeurs » (élargi) sera réuni jeudi pour travailler à l'échelle de l'académie, après avoir reçu nos propositions. Nous distinguerons bien entendu les différents types d'établissements dans les réponses proposées.

Prise de parole des OS :

L'ensemble des organisations présentes se retrouvent sur la défense des valeurs de la république. Ce qui est arrivé à Samuel a causé la sidération parmi les collègues : comment peut-on en arriver là ? on doit se poser

la question. Il y a à l'évidence des raisons exogènes à l'EN ; le fanatisme terroriste est difficilement contrôlable. Cependant, il faut parler des moyens donnés à l'école pour qu'elle puisse assurer son rôle. Nous devons réfléchir ensemble et établir des protocoles plus protecteurs : que faire quand un collègue est menacé sur les réseaux sociaux par exemple? il semblerait que l'institution n'ait actuellement pas les armes efficaces pour protéger efficacement les collègues (des outils existent, mais sont-ils suffisamment utilisés ?).

Les paroles du ministre ont été entendues et bien accueillies par la profession mais les collègues en attendent davantage. Ceux qui étaient présents lors des rassemblements du week-end étaient sidérés oui, mais ont aussi exprimé un certain ressentiment vis-à-vis de l'institution. Une grande partie d'entre eux estime ne pas être écoutée, et pas assez soutenue, ni protégée par la hiérarchie. Le sentiment de « pas de vague » reste prégnant et insécurise les collègues.

Le SNALC ne peut que souscrire au discours introductif de mme la Rectrice, mais demande à ce que ses paroles soient suivies d'actes. Il ajoute que dans cette période trouble, anxiogène, liberticide, avec une montée de la violence, il faudra faire attention à ne pas surenchérir, à ne pas faire de focus sur une seule religion au risque de mener à une victimisation. Attention à ne pas donner audience aux partis politiques qui essaient de récupérer les événements. Notre réponse devra être ferme et forte, mais bien réfléchie, et inscrite dans le temps.

➤ Outils et ressources nationales/académiques :

Un « pôle valeurs » a été créé il y a un an. Adossé à l'axe 1 du projet académique (une académie porteuse de valeurs) et à l'axe 4 (collaboration), il vise à valoriser les actions intéressantes, mutualiser les bonnes pratiques, favoriser le pilotage et accroître la cohérence des différents projets autour des « valeurs de la République ». Renforcer l'idée de culture commune, et améliorer l'appropriation de ces valeurs par l'ensemble des acteurs.

L'an dernier, une longue période de diagnostic a mené à proposer des améliorations de la formation continue. Le séminaire de lancement du 3 avril a été repoussé en raison de la crise sanitaire, mais le vivier de 70 collègues « valeurs de la république » impliqués est prêt à lancer les choses (conseillers pédagogiques, représentants PerDir, représentants des départements...). L'idée est de bâtir une réflexion qui permette de trouver un projet davantage partagé.

Outils nationaux : sur le site du ministère se trouvent des vademécums (guide de la laïcité, agir contre le racisme et l'antisémitisme, éducation à la sexualité...) qui associent les dimensions juridiques (jurisprudences...) et éthiques. Certaines réponses peuvent être juridiques, d'autres s'inscrivent dans une démarche (de formation, d'information...) Il y a sur Eduscol toute une série de ressources, qui peut-être ne sont pas assez partagées/diffusées...

Mme la rectrice ajoute que les ressources ministérielles sont remarquables en ce qu'elles traitent de problématiques concrètes, et de terrain.

Propositions des OS :

Les guides sont extrêmement bien faits, pourtant la méconnaissance généralisée interroge. Proposition est faite de consacrer un budget « communication » pour distribuer une version papier de ces guides dans tous les casiers/bannettes des personnels ? Le format numérique a trop tendance à se perdre dans la masse des mails reçus par chaque agent, et les ressources papier ont le mérite de pouvoir rester sur le bureau de chaque enseignant pour l'accompagner tout au long de l'année.

Bien entendu, plusieurs OS redisent leur attachement à la liberté pédagogique, certaines rappellent que nous sommes des cadres A, concepteurs de nos propres ressources. Nous ne voudrions pas enclencher une démarche d'utilisation d'outils standardisés que nous n'aurions pas conçus.

Mme la rectrice se veut rassurante sur ce point et indique qu'il ne s'agit pas de rendre obligatoire l'utilisation des outils fournis par l'institution. Il n'y a aucune volonté de remise en cause de la liberté pédagogique, mais elle souhaite faire reconnaître ces guides pour ce qu'ils sont ; une aide visant à ne pas laisser les personnels seuls face à leurs doutes.

Un autre obstacle s'ajoute à la méconnaissance de ces outils, les collègues manquent de temps et de temps de concertation sur ces questions dans les EPLE. Un syndicat pose la question de réunions régulières des équipes sur ces problématiques, sur le temps de service évidemment. Autre problème : il faut faire confiance aux équipes, et arrêter d'être trop dans la prescription.

Autre problématique remontée par les OS : la formation. Les professeurs d'histoire géographie traitent de ces questions au quotidien et savent donc faire. Ce n'est pas le cas des collègues du premier degré (ou des professeurs du second degré d'autres disciplines) qui sont très demandeurs. Question aussi de l'enseignement EMI, créé il y a quelques années mais sans horaire ni enseignant dédié ; du coup cela se retrouve moins bien traité que les autres aspects des programmes officiels, une OS demande à faire plus de place à cet enseignement, une autre demande à ce que les professeurs documentalistes soient investis plus particulièrement dans cet enseignement.

Mme la rectrice rappelle que l'enseignement de l'EMI avait vocation à être porté de manière très transversale, afin que tous y soient sensibles.

Le **SNALC** se positionne pour la diffusion des supports papier bien entendu, mais estime que c'est insuffisant. Il demande un rappel à la loi dès le 2 novembre (délit d'outrage à agent porteur de l'autorité publique). Il souhaite inscription de cet article de loi dans les carnets de correspondance dès la rentrée (à faire signer par les familles), mais aussi qu'il soit rappelé dans le règlement intérieur, afin de donner les moyens au chef d'établissement d'intervenir rapidement en cas de signalement. Il demande une journée banalisée, cadrée par le « pôle valeur », autour de ce thème, qui fournira les éléments de langage appropriés aux collègues. Un syndicat le soutient dans sa demande, un autre non, le dernier ne se positionne pas sur cette question. Il conviendra de pouvoir faire ensuite des remontées précises, par le biais des psychologues scolaires par exemple.

Le **SNALC** insiste sur la formation des jeunes collègues, pour éviter l'autocensure.

Il demande enfin un protocole de protection fonctionnelle en ligne (partout dans notre académie, nous assistons à des contestations de la théorie de l'Evolution, de la Shoah, des dispenses de l'EPS...) qui déclenche une enquête auprès des autorités compétentes, sans le filtre du chef d'établissement.

Il indique également que depuis hier, les présidents de région se réunissent avec des spécialistes (notamment des disciplines d'histoire-géographie) pour écrire un livre sur la question de la caricature.

Il demande à vérifier l'affichage de la charte de la laïcité partout dans les établissements, les gymnases...

➤ Présentation du suivi actuel des incidents (Mme Rocheblancourt, du « pôle valeurs ») :

Les remontées peuvent porter sur des atteintes à la laïcité, des actes relevant du racisme ou de l'antisémitisme ; la question du « pas de vague » est réfutée par l'administration, qui indique que les vadémécums nationaux sont justement élaborés à partir des situations remontées par les académies.

Canaux de remontées :

- « fait établissement », application qui permet aux chefs d'établissement/directeurs d'école/IEN/DASEN/équipe mobile de sécurité/référent justice de faire remonter un fait, avec les actions nécessaires auprès des partenaires (police et justice). Les faits remontés sont classés de 1 à 3 (par niveau de gravité) et seuls les faits de 2 à 3 sont remontés. C'est le chef d'établissement qui décide : si niveau 1, le fait ne remontera pas mais constitue un indicateur fort pour le pilotage, au-delà il est pris en charge par les

équipes de l'académie (intervention de l'EMAS, venue des forces de l'ordre...) C'est l'équipe « laïcité et valeurs de la République » qui est chargée d'examiner chaque fait pour apporter une réponse appropriée.

NDLR : l'article 40 du code de procédure pénale prévoit que tout fonctionnaire peut faire remonter au procureur de la république tout crime ou délit (via cette application notamment), et que ce dernier décide de donner suite ou pas en fonction de la nature des remontées.

- il existe aussi une adresse, que tout usager peut utiliser pour faire remonter un fait qu'il considère inquiétant : eavr@ac-montpellier.fr

Le conseil des sages a été créé par le ministre Blanquer dès son arrivée, 15 personnes environ dont la mission est de réfléchir et donner des orientations sur la question de la laïcité. Mme la rectrice propose un séminaire en présence de l'un de ses membres.

Problème soulevé par plusieurs OS : beaucoup de petites choses insidieuses relèvent du niveau 1 (refus piscine...), sur lequel il conviendrait peut-être de travailler. Car malgré ce discours, le sentiment de « pas de vague » demeure. Les syndicats demandent un point d'étape annuel, directement à l'attention des personnels, et/ou en CTA, pour montrer où l'on en est concernant ces problématiques sensibles...

Le **SNALC** demande en outre une possibilité de faire un signalement en ligne directement, en dehors du dispositif EAVR (la même chose que l'application « fait établissement », mais sans le filtre de l'autorité), et que le déclenchement de la protection fonctionnelle puisse être plus rapide. Nous ne pouvons occulter la possibilité qu'un chef d'établissement rechigne à faire remonter un fait, ou qu'un personnel n'ose pas aller voir le chef...

➤ Que faisons-nous pour la journée du 2 novembre et la semaine ?

Plusieurs syndicats s'interrogent à propos des modalités de reprise. Comment faire comprendre une minute de silence aux élèves sans contextualisation ? Le 2 novembre, lors de leur première heure de cours, ils ne seront pas forcément en face de professeurs d'EMC, il faut réfléchir à ce qui sera fait dans chaque classe... L'un est demandeur d'au moins une demi-journée libérée dans l'établissement, pour préparer la semaine du 2 ; les professeurs ont besoin de temps pour préparer la reprise. Ne refaisons pas l'erreur de 2015, où la minute de silence en hommage aux victimes du Charlie Hebdo a suscité par endroit, de nouvelles tensions. On ne peut pas rentrer comme si de rien n'était, on ne peut pas non plus faire du 2 novembre la seule journée où l'on va s'attaquer à ce problème. Un autre dit n'être « demandeur de rien en terme de journée banalisée, si AG il doit y avoir, il veut que ça soit dans le cadre syndical ».

il ne faut pas l'imposer à tous les collègues (qui risqueraient d'être en difficulté), mais peut-être s'appuyer avant tout sur les professeurs d'EMC.

Mme la rectrice n'a pas de réponse figée aujourd'hui, mais la demande est entendue... Pour elle, la minute de silence le 2 est importante, ne serait-ce que pour les professeurs, ce sera un moment de recueillement, en qualité de collègues de M.Paty, ce n'est pas seulement pour les élèves. Elle prend note de la volonté de dégager du temps de préparation, et ajoute « en concertation avec l'ensemble de l'équipe éducative ». Elle va réunir l'ensemble des chefs d'établissement en visio d'ici vendredi, pour discuter de l'organisation de cette reprise.

Le **SNALC** insiste sur son attente d'un discours de fermeté après l'ignominie et l'horreur. S'il est bien entendu favorable à un temps d'échange avec les élèves, il regrette de ne pas être soutenu par certains lorsqu'il réclame un rappel à la loi institutionnel (outrage à agent détenteur de l'autorité publique) et s'étonne de certaines réactions : « ça ne peut pas être qu'un rappel à la loi, nous ne sommes pas le bras armé de la justice... » Le SNALC souhaite une assemblée générale dans chaque établissement, présidée par le chef d'établissement. Le 2 novembre doit marquer un avant et un après.